

## DIAGNOSTIC IMMOBILIER - TERMITES - FORMATION INITIALE

Suivre cette formation dans sa partie théorique en E-Learning tutoré et pratique en présentiel, permet de se présenter à l'examen de Certification de Diagnostiqueur technique immobilier (Arrêté du 24/12/2021) Etats relatifs à la présence de termites.

### ■ Objectifs opérationnels

- Dresser avec méthodologie l'état relatif à la présence des termites dans le bâtiment en utilisant les outils adaptés à l'activité

### ■ Public Concerné

Candidats/Candidates à la certification de Diagnostiqueur technique immobilier "Domaine termites"

### 🕒 Durée

**28.00** Heures      **4** Jours

### ■ Prérequis

Suivre ce parcours de formation n'exige aucun niveau de connaissances prérequis particulier.

### ■ Parcours pédagogique

#### **FORMATION THEORIQUE E-LEARNING**

DUREE 17H30

#### **STRUCTURES ET SYSTEMES CONSTRUCTIFS & THERMINOLOGIE TECHNIQUE TOUS CORPS D'ETAT**

##### **Les bases du bâtiment**

- Historique de la construction
- Eléments d'ouvrage
- Intervenants de la construction
- Classification des bâtiments
- La préparation du terrain avant construction
- Matériaux de la construction
- Gros oeuvre
- Second oeuvre
- Equipements et installations techniques
- Pathologies

#### **DOMAINE TERMITES**

##### **Les caractéristiques d'un bâtiment**

- Les différentes structures des principaux systèmes constructifs la terminologie technique tous corps d'état et la terminologie juridique du bâtiment en rapport avec :
  - Le bois
  - L'utilisation du bois dans un bâtiment
  - La charpente en bois
  - Le plancher bois
  - Le pan de bois
  - Les escaliers en bois

##### **La biologie des termites**

- La biologie des termites présents sur le territoire
- Les caractéristiques des termites
- Les modes d'infestation des termites
- Les conséquences des infestations

### **Les pathologies du bâtiment**

- Les techniques de construction, les problèmes et pathologies du bâtiment :

- Les classes de risques
- La longévité du bois
- Les critères de durabilité

### **Les textes réglementaires**

- Les textes réglementaires du diagnostic termites
- L'historique des textes
- Le code de la construction
- La carte de France des arrêtés

### **Le bois et les matériaux dérivés**

- Le bois et matériaux dérivés :
- Ses agents de dégradation biologique
- Sa durabilité naturel et conférée
- Ses applications en construction

### **Les moyens de lutte contre les termites**

- Les différentes méthodes et moyens de lutte contre les termites
- Les différentes méthodes préventives et curatives

### **Les équipements du diagnostic termites**

- Les équipements nécessaires au bon déroulement de la mission de diagnostic termites

## **FORMATION PRATIQUE EN PRESENTIEL**

DUREE 3H30

### **Réalisation d'un examen visuel de parties visibles et accessibles**

- Inspection visuelle des murs, sols, cloisons, plafonds, plinthes...
- Inspection visuelle des ouvrants, passages de canalisation électrique, ventilations, fissures, joints de dilatation...
- Inspection visuelle des matériaux non cellulosiques attachés au bâti pouvant être altérés par les termites (matériaux d'isolation, gaines électriques, revêtements de sols ou muraux)
- Identification des indices d'infestation de termites

### **Réalisation des sondages mécaniques des bois visibles et accessibles**

- Réalisation des sondages non destructifs sur l'ensemble des éléments en bois
- Réalisation des sondages approfondis destructifs sur les éléments en bois dégradés
- Identification des indices d'infestation de termites

### **Rédaction un ordre de mission**

#### **Rédaction du rapport de l'état relatif à la présence de termites**

- Rédaction de la partie administrative
- Identification des parties de bâtiment visitées et rédiger le résultat du diagnostic
- Identification des parties de bâtiment n'ayant pu être visité
- Identification des ouvrages ou parties d'ouvrages et éléments qui n'ont pas été examinés
- Rédaction des constatations diverses
- Rédaction des différentes mentions à faire figurer sur le rapport

## **Méthodes et moyens pédagogiques**

L'apprenant(e) reçoit avec sa convocation le Livret d'accueil Blended-Learning afin de suivre avec aisance chaque étape distancielle et présentielle de sa formation.

### **FORMATION THEORIQUE EN E-LEARNING**

#### **> METHODES PEDAGOGIQUES**

- Le module E-Learning tutoré présente une démarche pédagogique déductive à travers des séquences transmissives et démonstratives suivies d'exercices progressifs d'apprentissage. Ces séquences peuvent être illustrées par des schémas animés, des vidéos de situations professionnelles en réalité virtuelle 360°.

Chaque leçon se termine par un questionnaire de reformulation renouvelable. Le cours se clôture par une auto-évaluation scorée et renouvelable, utile à l'entraînement à l'évaluation sommative finale des acquis.

Des activités pédagogiques sont attendues en vue de leur correction par le formateur.

#### **> MOYENS D'ORGANISATION, D'ACCOMPAGNEMENT ET D'ASSISTANCE TECHNIQUE**

- Le module E-learning tutoré est réalisé sur une plate-forme web dédiée et en illimité à partir de la date d'envoi du mail fournissant le login et

mot de passe individuels jusqu'à l'entrée en formation pratique.

#### **Accompagnement de l'apprenant(e)**

• L'apprenant(e) est suivi(e) par un E-tuteur durant tout le déroulement de sa formation E-Learning. L'E-tuteur réfère au Référent pédagogique (Formateur) toutes les difficultés ou questions d'ordre des connaissances du domaine traité, qui prendra contact (sous 48 heures, jours ouvrés) avec l'apprenant afin de lui apporter une réponse ou aide pédagogique.

Les échanges avec l'E-Tuteur et le/la Référent(e) pédagogique (Formateur) se déroulent par messagerie privée sur la plate-forme E-Learning ou par téléphone.

• Le parcours est ponctué de points de rencontre réalisés en classe virtuelle synchrone à des dates fixées en amont par groupes d'apprenants auprès du Formateur/Formatrice afin d'aborder les éléments sensibles analysés par le E-tuteur.

Les apprenants/apprenantes reçoivent par mail une invitation individuelle de connexion à la classe virtuelle.

#### **Assistance technique**

• En cas de difficulté d'utilisation de la plate-forme, l'apprenant(e) est mis(e) en contact avec un(e) Référent(e) technique qui lui apporte une réponse sous 48 heures (jours ouvrés).

Les échanges avec le/la Référent(e) technique se déroulent par la messagerie privée sur la plate-forme E-Learning ou par téléphone.

• Prérequis d'environnement informatique :

L'apprenant(e) doit avoir à sa disposition un ordinateur ou une tablette muni d'une carte son et d'un lecteur multimédia ainsi qu'un accès internet par un navigateur d'une version récente.

#### **> RESSOURCES PEDAGOGIQUES**

• Un ensemble de documents complémentaires à l'apprentissage est téléchargeable sur la plate-forme E-Learning.

#### **FORMATION PRATIQUE EN PRESENTIEL**

##### **> METHODES PEDAGOGIQUES**

• Le parcours d'apprentissage prévoit des exercices pratiques d'entraînement aux méthodes, principes et protocoles d'intervention d'un diagnostic / repérage / mesurage tenant compte d'une analyse de risque lié à l'exercice de l'activité ainsi que l'élaboration d'un rapport détaillé matérialisant les contrôles effectués ainsi que les conclusions apportées.

##### **> MOYENS TECHNIQUES**

• La conception pédagogique prévoit la présentation, la démonstration et/ou l'utilisation de matériels et d'outils professionnels.

• La formation en présentiel se déroule dans un " logement école " spécifiquement aménagé pour accueillir les apprenants/apprenantes.

## ■ **Qualification Intervenant(e)(s)**

- L'E-tuteur est le responsable de la session de formation
- Le Formateur/Formatrice qualifié(e) est un professionnel expérimenté dans les domaines techniques du bâtiment
- Le/la Référent(e) technique pour la partie de la formation en E-Learning est l'administrateur du LMS de la plate-forme

## ■ **Méthodes et modalités d'évaluation**

##### **> EVALUATION DES ACQUIS**

• Théorie E-Learning : réalisée à partir de questions aléatoires à choix multiples sur le programme des examens définis dans l'arrêté du 24 décembre 2021.

• Pratique en présentiel : réalisée par des exercices basés sur le programme des examens défini dans l'arrêté du 24 décembre 2021.

##### **> MESURE DE LA SATISFACTION DE L'APPRENANT**

• Est réalisée en ligne à la fin de la partie théorie en E-Learning et pratique en présentiel. Elle mesure l'organisation et les conditions de la formation, les qualités des intervenants ainsi que les méthodes pédagogiques employées.

## ■ **Modalités d'Accessibilité**

Afin de mettre en œuvre toutes les mesures d'accompagnement nécessaires à la formation de la personne en situation de handicap permanent ou temporaire, contacter en amont de la formation, le Conseiller Ginger Formation afin d'être mis en relation avec le Référent handicap.



**Contactez-nous !**

**Nelly DROUILLARD**  
Chef Projets Formation

**Tél. : 0130852490**  
**Mail : formation@groupeginger.com**